

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1945)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Sektion Basel : neuer Vorstand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Confédération et les beaux-arts.

Du rapport du Conseil fédéral (département de l'intérieur) sur sa gestion en 1944 nous extrayons ce qui suit:

a) Encouragement des beaux-arts. — La commission des beaux-arts s'est réunie deux fois en séance plénière. Elle a eu en outre deux séances de bureau. Certains de ses membres ont pris part aux séances de jurys fonctionnant lors d'achats ou de concours d'œuvres d'art organisés par des cantons ou des communes avec l'appui de la Confédération. A côté des questions relatives au crédit ordinaire, elle a eu à s'occuper, comme précédemment, de cas assez nombreux au titre des crédits pour la création de possibilités de travail. Elle a établi, dans les limites de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet 1942, un programme d'ensemble pour l'emploi des crédits de chômage. Ce programme, qui sera réalisé sous peu, se fonde sur les propositions des cantons concernant leurs entreprises artistiques. La commission a examiné en outre diverses possibilités de venir en aide à des artistes en tenant mieux compte de leurs aptitudes. Il s'agit d'artistes méritants qui se trouvent dans le besoin.

b) Règlement de l'exposition nationale. — Une sous-commission de la commission fédérale des beaux-arts a rédigé des propositions relatives au règlement de l'exposition nationale de 1946 en s'inspirant des expériences faites à celle de 1941. Ces propositions tendent à donner à un plus grand nombre d'artistes de premier plan l'occasion d'exposer un groupe d'œuvres importantes; d'autre part, chaque artiste suisse pourra, comme précédemment, faire un envoi, mais d'une œuvre seulement. De ce fait, l'exposition aurait une portée artistique plus grande et un caractère plus représentatif, tout en maintenant le principe démocratique établi par l'ordonnance des beaux-arts. Le travail du jury serait organisé aussi d'une manière plus rationnelle.

c) Exposition de « l'Art graphique en suisse ». — Cette exposition, comprenant des estampes et des dessins de paysages d'artistes suisses contemporains, des tableaux scolaires, ainsi que les affiches diplômées par le département fédéral de l'intérieur, a été préparée pour répondre au désir de certains pays étrangers. Elle a été mise au point avec le concours du cabinet d'estampes de l'école polytechnique fédérale et de l'office central suisse du tourisme. Les circonstances politiques n'ont pas permis de l'organiser à l'étranger; mais la sélection des œuvres en question demeure groupée au cabinet d'estampes, et l'idée pourra être reprise et réalisée ultérieurement.

d) Bourses d'études. — La Confédération, sur la proposition de la commission fédérale des beaux-arts, a accordé de nouveau des bourses d'études et des prix d'encouragement, pour un total de 25 500 francs, soit 9 bourses de 1500 à 2500 francs pour un total de 19 000 francs et 13 prix d'encouragement de 500 francs.

e) Achats et commandes d'œuvres d'art. — Sur la proposition de la commission fédérale des beaux-arts, des œuvres d'art, ont été acquises ou commandées, comme précédemment, pour le compte de la Confédération, à savoir:

1. Au titre des crédits ordinaires: Achats à la 17^e exposition de la société des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs et à l'exposition de la société des beaux-arts « La peinture et la sculpture suisse depuis Hodler »; achat d'un tableau de Charles Clément (pour le Tribunal des assurances à Lucerne); achat d'une statue en bronze de Max Fueter (pour une place d'armes; avec une contribution de l'autorité militaire); commande d'un buste du professeur Karl Barth au sculpteur Otto Roos, à Bâle; commandes aux sculpteurs Milo Martin, Lausanne, Luc Jaggi, Genève, et Éléonore von Mulinens, Berne.

2. Au titre du crédit pour occasions de travail: Achats (sous la forme de contributions à des mesures cantonales ou municipales) aux expositions de Noël des associations d'artistes de Berne, Zurich, St-Gall et Winterthour; achat d'œuvres d'art sur le thème « A la louange du travail » pour la foire d'échantillons de Bâle; commande à Alfred Bernegger, de Zurich, d'un sgraffito pour un bâtiment d'administration militaire; la fresque d'Henri Danoth, d'Altdorf, dans la nouvelle gare de Flüelen a été terminée et acceptée. En outre, acquisition d'œuvres plus modestes à huit artistes (de 600 fr. en moyenne).

f) Concours. — Un concours a été ouvert entre dix de nos meilleurs sculpteurs pour la décoration de l'entrée du musée des beaux-arts de Lucerne. Un autre concours restreint a été consacré à la création d'un tableau scolaire représentant la bataille de St-Jacques sur la Birse; l'exécution a été attribuée au peintre Otto Baumberger. La commission fédérale des beaux-arts était représentée au

jury du concours institué par le département des finances et des douanes pour l'émission d'un écu commémoratif de la bataille de St-Jacques. Les cartons de Dessouslavay, à la suite d'un concours pour la décoration d'une caserne dans le canton de Vaud, et ceux d'Otto Kälin, pour un bâtiment administratif à Thoune, ont été exécutés et acceptés.

g) Fondation Gleyre. — Les trois vitraux du peintre Alexandre Cingria dans la nouvelle aula de l'université de Genève ont été inaugurés le 30 octobre 1944. Un de ces vitraux avait bénéficié d'un subside de la fondation.

La commission administrative de la fondation a eu une séance de deux jours. Parmi les demandes diverses qui lui avaient été soumises, six ont pu être prises en considération par des allocations aux artistes.

h) Fondation Gottfried Keller. — Les collections de la fondation se sont enrichies des œuvres ci-après:

1. Albert Anker, « Ecole enfantine sur le pont du Kirchenfeld, à Berne », huile, déposée au musée des beaux-arts de Berne.
2. Alfred Rehfous, « Le marais d'Anthy », huile, déposée, au musée d'art et d'histoire, à Genève.
3. Johann Heinrich Keller, représentations allégoriques des quatre éléments (l'eau, l'air, la terre et le feu), déposées au château de Jegenstorf (Berne).
4. 68 pièces de monnaie d'or celtes provenant de la collection du Dr. R. Forrer, à Strasbourg, déposées au musée national, à Zurich.

Lors du bombardement de Schaffhouse, le 1^{er} avril 1944, la section des beaux-arts du musée Allerheiligen a été atteinte. Trois œuvres appartenant à la fondation et déposées par elle dans ce musée ont été détruites. Ce sont:

1. Tobias Stimmer, portrait de l'artiste, fresque provenant de la maison « Zum Ritter », à Schaffhouse.
2. Tobias Stimmer, portrait du bourgmestre Möhrlin, de St-Gall, huile.
3. J. J. Schalch, deux scènes villageoises avec cavaliers, huiles.

Les dommages subis par la fondation ont été évalués à 39 000 francs. L'indemnité qui sera versée à la fondation sera employée par elle à compléter ses dépôts au musée Allerheiligen.

Werb! Passivmitglieder!

Sektion Basel. — Neuer Vorstand :

Präsident:	Iselin Christoph, Maler, Riehen bei Basel
Vize-Präs.:	Zschokke Alexander, Bildhauer, Basel
Aktuar:	Wolf Ernst, Maler, Basel
Kassier:	Egger Karl, Maler, Basel
Beisitzer:	Düblin Jacques, Maler Oberwil Bld. Ryser Fritz, Maler, Basel Suter Ernst, Bildhauer, Basel

Ogni artista svizzero dovrebbe avere nella sua biblioteca

IL LIBRO DI AUGUSTO GIACOMETTI

la più completa autobiografia dell'illustre
Presidente della Commissione federale delle belle arti

Ricco volume di oltre 270 pagine, rilegatura moderna in tela,
con 50 riproduzioni artistiche e l'autoritratto a colori Fr. 7.50

Edito da S. A. GRASSI & Co.
Istituto ticinese d'arti grafiche ed editoriale
BELLINZONA